

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problèmes d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région ou une partie de celle-ci. C'est un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués municipaux des dix communes de la Riviera responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagnés des chefs des services des trois villes et depuis 2011, des responsables des bureaux techniques des communes de Blonay, du cercle de Corsier (BTI) et de St-Légier-La Chiésaz, du fait du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac.

La commission est présidée par Mme Nicole Rimella, conseillère municipale à La Tour-de-Peilz, depuis juillet 2011.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un consultant extérieur. Les membres de la CORAT sont régulièrement informés des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

ACTIVITÉS 2014 DE LA CORAT PLÉNIÈRE - GÉNÉRALITÉS

Les séances de la CORAT plénière permettent à ses membres de s'informer mutuellement sur les projets et/ou réflexions en cours / à venir dans leurs communes respectives, principalement ceux qui peuvent avoir une portée / incidence à l'échelle régionale. Elles sont aussi l'occasion de partager leurs préoccupations sur des objets divers, dont certains émanent du Canton et dans la plupart des cas, de développer une position commune.

Durant l'année 2014, la CORAT plénière s'est réunie à 6 reprises, dont une séance extraordinaire consacrée spécifiquement à la suite à envisager pour le PA T/U, une fois reçu le rapport d'examen définitif de la Confédération (CH).

En outre, la CORAT a invité le coordinateur général du PA T/U Rivelac à sa 1^{ère} séance de l'année, afin qu'il présente les modèles de financement des mesures de PA dans d'autres agglomérations. Lors de sa dernière séance de l'année, la CORAT a également accueilli Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, ce qui a permis d'une part, un échange constructif sur les préoccupations cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'autre part, pour Mme de Quattro, de participer à une séance de travail de la CORAT. D'un commun accord, cette expérience fructueuse devrait être renouvelée.

Comme en 2013, les efforts de la CORAT se sont principalement concentrés sur la conduite, la coordination et le suivi des projets à mener au sein de la Riviera, suite au PA T/U Rivelac. En effet, les dix municipalités de la Riviera ont réaffirmé leur volonté de poursuivre le travail de coordination entre transports et urbanisation sur la base du PA déposé fin 2011, malgré l'absence de cofinancement de la part de la Confédération (CH).

Suite du PA T/U Rivelac

Pour mémoire, les principaux éléments concernant le dépôt du PA T/U Rivelac et la phase de "préparation à la mise en œuvre" qui a suivi ont été explicités dans les rapports d'activités 2012 et 2013 de la CORAT, ainsi que le rôle qu'a joué la CORAT dans ce cadre.

En 2014, considérant la décision définitive de la Confédération de ne pas cofinancer le PA T/U Rivelac déposé en 2011, les partenaires ont réfléchi à la poursuite ou non par un PA de 3^{ème} génération, ainsi qu'aux modalités de collaboration à venir. De façon unanime, les partenaires n'ont pas souhaité lancer un PA de 3^{ème} génération, mais ont manifesté leur volonté que chaque secteur géographique poursuive le travail sur la base du PA déposé, et de maintenir la coordination entre partenaires, selon des modalités à redéfinir.

La CORAT a transmis une information / communication aux Conseils communaux de la Riviera à ce sujet en juin 2014 : <http://www.sai-riviera.ch/AGGLOMERATIONcommunicationjuin2014.pdf>

En automne 2014, le Bureau technique de coordination (BTC) a proposé des modalités de collaboration pour la période 2015-2018 au Comité de pilotage (COFIL), qui ont été validées par les partenaires. Il s'agit pour l'essentiel de poursuivre le mandat de coordination générale selon un cahier des charges allégé et de recadrer la composition et le fonctionnement des deux organes de l'agglomération (COFIL / BTC).

En parallèle, le SDT a consulté les communes de l'agglomération sur la fiche du plan directeur cantonal relative au PA Rivelac (R14). La CORAT a transmis pour sa part ses remarques et/ou propositions de corrections qui ont pour la plupart été prises en considération.

L'ensemble des points abordés ci-dessus a fait l'objet d'une concertation préalable au sein de la CORAT, qui a de cette manière apporté une position coordonnée vis-à-vis des autres partenaires de l'agglomération.

TRAVAUX DE LA CORAT POUR LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DE LA RIVIERA

Dans le cadre de la communication de juin 2014 aux CC de la Riviera, les dix municipalités et la CORAT ont réaffirmé leur volonté de poursuivre le travail entrepris dans le cadre du PA T/U malgré l'absence de financement de la part de la Confédération.

Comme indiqué dans les rapports d'activités 2012 / 2013, les municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+, afin d'accompagner la CORAT dans la conduite des travaux de mobilité à mener pour le secteur géographique de la Riviera. Ce mandat s'inscrit à la suite du PA T/U et est financé dans le cadre du budget de la CIEHL.

Au vu des projets qui attendent la CORAT pour 2015 et de la satisfaction de ses membres à collaborer avec le bureau team+, le mandat a été prolongé pour 2015 (budget 2015 de la CIEHL adopté par les dix CC fin 2014). En 2014, ledit bureau a participé activement au suivi des mandats d'études lancés à l'échelon de la Riviera, en étroite collaboration avec le SAI et a appuyé la CORAT par ses réflexions, propositions et connaissances dans le domaine de la mobilité.

Les travaux de l'année 2014 s'inscrivent pour l'essentiel dans la continuité de ceux de 2013; ils sont résumés ci-après.

Etude d'accessibilité Ouest de l'agglomération - secteur stratégique La Veyre-Fenil (chantier URB 7 du PA T/U)

La phase de démarrage, le cadre de travail ainsi que les objectifs de l'étude citée en titre ont été présentés dans le rapport d'activités 2013 de la CORAT, auquel il convient donc de se référer.

L'étude a été finalisée début 2014, par un "programme d'actions" visant à présenter de manière synthétique les tâches concrètes à entreprendre par les communes à la suite de l'étude. Ce programme met en évidence la coordination à faire entre urbanisation et mobilité en vue des développements prévus et des planifications à entreprendre.

Une fois finalisée, l'étude a été validée par la CORAT, dont les membres ont exprimé leur satisfaction à "enfin" aboutir à une vision coordonnée dans cet important secteur de l'agglomération.

L'étude est consultable sur le site internet du SAI :

<http://www.sai-riviera.ch/CORATetudeaccessibiliteOuestAgglo.pdf>

A l'issue de l'étude et bien que les principaux services cantonaux aient été associés à son suivi, le GOP s'est montré réticent, considérant qu'il fallait lui apporter un complément urbanistique. Après de nombreux allers et retours entre CORAT et SDT, il a finalement été décidé que les 3 communes concernées (Corsier / St-Légier-La Chiésaz et Vevey) et le GOP se mettent d'accord sur une démarche et en assurent le suivi, avec une information régulière à la CORAT. L'année 2014 a donc été consacrée au cadrage d'un complément d'étude centré sur les secteurs situés sur la commune de St-Légier-La Chiésaz, dont le démarrage est finalement prévu début 2015. Elle sera financée par le GOP et la commune concernée.

L'étude Ouest agglo. a également permis de mettre en évidence une nouvelle priorité à laquelle "s'attaquer" rapidement, en vue des développements urbanistiques prévus. Il s'agit de l'axe de la route de Châtel-St-Denis ou RC 744b / du Rio Gredon ou RC 743b. Cet axe est subdivisé en 3 grands tronçons du Nord au Sud et chacun d'eux doit faire l'objet d'un projet d'aménagement à développer concrètement par les communes concernées en partenariat avec le Canton (en cours). Un point de situation a été fait régulièrement dans le cadre de la CORAT plénière.

RC 780a

Autre priorité de la CORAT, les démarches en vue de lancer une étude sur cet axe majeur traversant la Riviera de part en part ont démarré courant 2014.

Le cahier des charges a été rédigé entre le SAI, team+ et la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et a été validé par la CORAT et la DGMR en décembre 2014. Le périmètre d'étude est celui de la Riviera, soit de Chardonne à Veytaux, sachant que la DGMR assure la coordination avec le secteur du Haut-Lac.

Le but n'est pas de repartir à zéro, mais de mettre à jour l'état des lieux, en fonction des "coups partis" (projets réalisés / en cours) sur les différents territoires communaux et des études réalisées. Sur cette base, il s'agira d'établir un schéma directeur d'aménagement de la RC 780a sur le périmètre défini, dont les principaux objectifs sont les suivants :

- garantir la fonction de liaison structurante de la route (réseau d'agglo. / cantonal) et améliorer les performances des transports publics (TP);
- assurer un aménagement de qualité de l'espace public sur l'ensemble du tracé;
- assurer la sécurité de tous les modes de transports, ainsi que la continuité des itinéraires de mobilité douce;
- prioriser les propositions d'intervention, garantir la cohérence d'ensemble et estimer les coûts des interventions proposées (les optimiser dans la mesure du possible).

Le pilotage de l'étude est assuré par la CORAT en partenariat avec la DGMR et son financement est également partagé entre la Riviera (budget 2015 de la CIEHL adopté par les 10 CC fin 2014) et le Canton, ce dernier ne pouvant aller au-delà de 30% du coût de l'étude. Une offre d'étude est attendue du bureau RR&A pour début 2015 et le mandat pourra démarrer, une fois l'offre validée.

Etude TP Riviera

Suite au refus du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz de poursuivre le financement de la desserte de la zone industrielle et artisanale de La Veyre par la ligne VMCV 202, une réflexion a été entreprise par les municipalités de St-Légier et de Blonay, en partenariat avec les VMCV et la DGMR, afin de travailler sur les problèmes de desserte TP pour ces 2 communes. "De fil en aiguille", l'étude s'est finalement élargie à l'ensemble du périmètre de la Riviera et a été placée sous l'égide de la CORAT en partenariat avec la DGMR. Le bureau Christie & Gyax mandaté au départ de l'étude a adapté son offre en conséquence.

Sur la base des nombreuses études réalisées qui abordent la thématique des TP à des degrés de précisions différents, l'étude TP Riviera définira une stratégie globale la plus concrète possible, en

travaillant plus précisément sur des "couloirs" de desserte identifiés, ainsi que sur l'avant-projet du couloir "Vevey - La Veyre - St-Légier - Blonay" qui présente un caractère d'urgence.

Le mandat a été confirmé au bureau Christe & Gygax fin 2014 et comme dans le cas de la RC 780a, la DGMR a confirmé sa participation financière à l'étude qui s'élève à hauteur de 30% du coût total de l'étude. Une séance de démarrage est fixée début 2015.

POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS SUIVIS PAR LA CORAT

Bus du Petit Prince

Pour rappel, les 16 exécutifs concernés (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveyse Fribourgeoise) ont accepté en 2012 de modifier l'exploitation du Bus du Petit Prince et la clé de répartition y relative, à appliquer dès 2013. Comme annoncé dans le rapport d'activités 2013, les résultats d'exploitation / fréquentation n'ont pas été à la hauteur des projections envisagées. Un bilan des VMCV a été transmis à la CORAT début 2014, avec une proposition de revenir globalement à la situation 2012, moyennant quelques adaptations qui tiennent compte notamment des trains supplémentaires qui complètent l'offre nocturne.

L'ensemble des exécutifs concernés a été consulté sur cette proposition courant 2014, avec une clé de répartition adaptée aux nouvelles conditions / évolutions de la desserte.

Le principe et la clé de répartition ont été acceptés par les 16 exécutifs et les modifications d'exploitation seront mises en application dès début 2015.

Terrains de football

Pour rappel, les 10 CC de la Riviera ont adopté fin 2007 le préavis sur le financement régional de 10 terrains de football, pour un montant global et maximal de Fr. 9'890'000.-.

Comme mentionné dans les précédents rapports d'activités, 4 sites sur les 5 prévus ont été réalisés en 2008 (Gérénez / La Veyre-d'En-Haut) / 2009 (Praz-Dagoud) et 2011 (Coppet I).

S'agissant du remplacement des terrains de football à Rennaz, propriété de la commune de Montreux, dite commune a développé les études et planifications nécessaires à l'aménagement des terrains de football sur le site de la Saussaz, dont la réalisation a démarré en 2014 et devrait être terminée fin 2015.

En conséquence, il est prévu que les contributions des communes soient facturées en 2015, une fois les terrains réalisés et sur la base du décompte final.

LEXIQUE D'APPUI

BTC	Bureau technique de coordination
BTI	Bureau technique intercommunal (Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny)
CC	Conseil communal
CH	Confédération
CIEHL	Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission régionale d'aménagement du territoire de la Riviera
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes (Canton de Vaud)
GOP	Groupe opérationnel des pôles (Canton de Vaud)
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
RC	Routes cantonales : 744b ou route de Châtel-St-Denis 743b ou route du Rio Gredon 780a ou axe Ouest-Est riverain traversant la Riviera
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SDT	Service du développement territorial (Canton de Vaud)
TP	Transports publics
VMCV	Vevey - Montreux - Chillon – Villeneuve